

---

# COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

---

Réunion du 27/11/18

**Présents:** Mme Nathalie PASIERB, MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Stéphane PILLEMONT, Patrice LETOUZEY, Lotfi ZARKA, Patrick ALEXANDRE, Christian MEYER.

**Absents excusés:** Mme Natacha HUGEL, MM. Didier GUICHETEAU, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean Heloïc ROULIS, Gaëï DELOIRIE, Kadi Sophian, JINAMI Mustapha.

*La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## COURRIERS

Mail de Mr HADDADI Nabil concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr MORRAVEDGE Nima pour son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr CLAMEN Jean-Philippe Président de du club U.S.A. Feucherolles – concernant les désignations de Mr ESVELIN – transmis section désignation.

Mail de Mr MERLIN Pierre-Louis - concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

MAIL de Mr COURTIAL Régis – transmis section désignation.

Mail de Mr PLANQUE Jean-Pierre - concernant son indisponibilité transmis section désignation.

Mail de Mr PLANQUE Jean-Pierre- concernant sa demande d'arbitrer le dimanche matin--- la commission accède favorablement à sa demande.

Mail de Mr HUGO Bertrand concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de M NOORMAHOMED Ibrahim concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr DIOP Gérard – concernant sa demande d'année sabbatique – la commission ne peut accéder favorablement à sa demande, la date butoir étant dépassée.

Mail de Mr LOUIS Yoshida concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr EL KERARTI concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr BOURANE Dany concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr FOUGERAY Franck- pris note- transmis section désignation.

Mail de Mr MEDDAHI Malik concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr GONCALVES Carlos concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr TEXEIRA Nelson concernant sa demande – transmis à la section désignation.

Mail de Mr CAM Valentin concernant son problème de transport – transmis section désignation.

Mail de Mr LIBOTTE Philippe concernant son indisponibilité – transmis section désignation.

Mail de Mr MAMET Julien fournissant un rapport concernant des problèmes de clôture de la tablette Remerciements.

Rapport de Mr GUYOT Eric- Remerciements.

Journal Edition Résonance du 11/2018 du district du val d'Oise- Remerciements.

## DEMANDES D'ARBITRES

**La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :**

- **FOOTBALL CLUB DE MAGNANVILLE** –U19- Villennes Orgeval 1 / Magnanville du 09 Décembre 2018 arrivé le 20 novembre 2018

**RC NEAUPHLE – PONTCHARTRAIN** – U17 –Houilles AC1 / Neauphle Pontchartrain du 09 décembre 2018 arrivé le 21 novembre 2018

**RC NEAUPHLE- PONTCHARTRAIN** – Vétéran D5 Marcq FC 11 / Neauphle pont 12 du 09 décembre 2018 arrivé le 21 novembre 2018

**AUBERGENVILLE F.C.** – Vétérans D3 – Bréval Longnes FC 11 / Aubergenville FC 12 du 09 décembre 2018 arrivée le 21 novembre 2018

**MAUREPAS AS** –U19 2/B – Guyancourt ES1/ Maurepas AS 2du 09 décembre 2018 arrivé le 23 novembre 2018

**La Commission de District de l'Arbitrage a le regret de ne pouvoir accéder à la requête des clubs ci-dessous visés, leur demande étant parvenu hors délais. (Pour rappel réception de la demande 15 jours minimum avant la date de la rencontre)**

;

- **AC SAINT CYR LUSO** – CDM 2D/B - Cellois / Saint Cyr Luso du 02 décembre 2018 arrivée le 15 novembre 2018

**PORTUGAIS AUBERGENVILLE** – Vétérans D5 /A – Portugais Aubergenville 11 / Bouafle Flins 11 du 09 décembre 2018 arrivé le 26 novembre 2018

**GARGENVILLE STADE** - U17 D3 – Carrières sur Seine US1 / Gargenville Mézières 1 du 09 décembre 2018 arrivé le 27 novembre 2018

*La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)*

## DEMANDE DE RAPPORT

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents, et/ou exclusions survenant pendant une rencontre et de le transmettre au district avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

Nous vous rappelons qu'un malus sera appliqué pour toute absence de rapport et toute absence non excusée à une convocation en commission.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelques raisons que ce soit seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon ils ne pourront prétendre à être indemnisé

Pour la FMI nous vous rappelons la procédure que dans les cas où un joueur prend 2 avertissements il est impératif de le signaler dans les observations d'après match (sans obligation de faire un rapport), si cette information n'est pas présente, cela fera l'objet d'un malus.

## SENIORS

D4B DU 25/11/18

**20488722 TRAPPES ES 3 / MESNIL LE ROI AS 1**

La Commission demande à M. **BAKA Abdelhafid**, arbitre DYF sur la rencontre, les motifs de son arrivée tardive sur les installations.

**Avant Mardi 11 Décembre 2018 à 12h**

## AUDITIONS

### SENIORS

D2A DU 23/09/18

**20488015 MONTIGNY LE BX AS 1 / RAMBOUILLET YVEL. FC 1**

Après avoir noté l'absence excusée de M. **MANSAT Pierre-Emmanuel**, Educateur à MONTIGNY LE BX AS

Après audition de M. **BELLANGER Mickael**, arbitre DYF officiant sur la rencontre,

La Commission décide :

**Rappel aux devoirs de sa charge.**

M. PILLEMONT n'a pas participé au débat ni à la délibération.

**D4B DU 21/10/18**

**20488714 BUC FOOT AO 1 / YVELINES US 1**

Après audition de M. **JOSEPH Jean**, arbitre DYF, suite aux différentes mauvaises utilisations de la F.M.I,

La Commission décide :

**Dernier rappel aux devoirs de sa charge.**

**DOSSIER**

**U17**

**D3A DU 18/11/18**

**20492647 LES MUREAUX OFC 2 / PORCHEVILLE FC 1**

Réserve Technique du club de PORCHEVILLE.

La Commission met le dossier en délibéré.